



Ville de Pougues-les-Eaux

Nièvre



Projet pédagogique 2019-2020



Accueils périscolaires :

- la pause méridienne**
- le soir**

Introduction

Ce document est la synthèse des intentions pédagogiques portées par l'équipe éducative avec pour objectifs :

- Etre à l'écoute des familles.
- Favoriser la participation des familles.
- Favoriser l'unité de l'équipe.
- Veiller à respecter le rythme de l'enfant (espaces devoirs, activités, arrivée du matin, alternance temps scolaire et temps libre..).
- Etre à l'écoute de l'enfant : développer son sens critique et son autonomie.
- Susciter un comportement d'entraide et de partage.
- Développer des temps de loisirs (activités sportives, artistiques, manuelles, projets divers..).
- Rendre l'enfant acteur de son temps de loisirs.

Seront abordés dans ce document l'organisation et le fonctionnement des temps d'accueils périscolaires de la commune de POUQUES-LES-EAUX : accueil du matin, pause méridienne, TAP (Temps d'Activité Périscolaire), accueil du soir et l'accueil des mercredis.

1- Modalités d'inscription, tarifs organisation et point de contrôle, discipline, règles de vie et sanctions

Voir règlement intérieur du secteur enfance-jeunesse et plaquette d'information mensuelle ou trimestrielle.

2- Les ressources

Les moyens humains

- Des animateurs permanents et vacataires
- Des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)
- Des bénévoles d'associations culturelles et sportives
- L'équipe enseignante

Les moyens matériels

- Salles de classes
- Salles mises à disposition par la commune
- Salle du Parc
- Salles de garderie
- Salle informatique
- Cour de récréation
- Accueil de loisirs

Les partenaires

- Le Maire et le conseil municipal
- L'équipe enseignante
- Les Parents d'élèves
- Les Services techniques et administratifs
- Le corps associatif culturel et sportif
- La Bibliothèque municipale
- L'équipe de restauration
- La Caisse d'Allocations Familiales
- La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)

3- Fonctionnement

Les accueils en maternel

Les enfants scolarisés en école maternelle sont accueillis en périscolaire après la classe. Ils sont pris en charge par des animateurs périscolaires qualifiés selon les caractéristiques suivantes:

LE SOIR à 16h30, les animatrices font l'appel des enfants directement dans la salle de garderie. Est alors proposé un temps de goûter à l'issue duquel l'Enfant peut jouer librement, seul ou avec un animateur. Il est à noter que les familles peuvent venir chercher l'enfant jusqu' à **18h30**.

Le goûter est fourni par les familles.

Les accueils en élémentaire

Les enfants scolarisés en école élémentaire sont également accueillis en périscolaire après la classe ainsi que durant la pause méridienne. Ils sont pris en charge par des animateurs périscolaires qualifiés selon les caractéristiques suivantes

LE MIDI est un temps charnière pour les enfants, c'est un moment où ils expriment leurs émotions, leurs inquiétudes mais c'est également un temps propice aux activités. L'équipe a choisi de mettre en place des activités en fonction des compétences de chacun et des moyens disponibles. Les enfants sont répartis dans 8 groupes de 14 ou 15 en fonction des activités proposées et des envies de leurs envies :

Activité 1 : L'enfant peut choisir de rester dans la cour à ne rien faire ou à faire une activité seul. Du matériel est laissé à leur disposition : ballons ...

Activité 2 : les enfants peuvent choisir de participer à des jeux collectifs organisés par un adulte

Activité 3 : Les enfants peuvent se rendre dans la salle de garderie du matin et réaliser une activité calme :

- lecture
- repos
- dessins
- jeux de société
- activités sous forme de projet encadré par un animateur

Activité 4 : un animateur sportif initie les enfants qui le désirent à différents sports. Toutefois l'éclatement des grands groupes (un effectif trop lourd est générateur de violence) doit être recherché, c'est pourquoi nous avons réparti les enfants dans 8 groupes différents.

L'équipe reste en outre vigilante à la sécurité physique, morale et affective des enfants et prend les mesures qui s'imposent en cas de problèmes.

L'adulte favorise les échanges, régule les conflits, encourage l'enfant à agir, le sécurise...

Ce temps est organisé en 2 services. **De 11h45 à 12h45** et de **12h45 à 13h35**.

Les enfants sont pris en charge dans la cour de l'école dès **11h45** puis les animateurs effectuent un appel. A **13h35**, les enseignants prennent le relais dans la cour de récréation.

LE SOIR à 16h30, les animateurs font l'appel des enfants sous le préau. A 16h40, trajet vers l'accueil de loisirs primaire situé avenue de Paris. Il est alors proposé un temps de goûter à l'issue duquel l'Enfant peut soit : faire ses devoirs soit jouer librement, seul ou avec un animateur, ou bien encore participer aux activités proposées.

Il est à noter que les familles peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) de **16h45 à 18h30**.

Le goûter est fourni par les familles.

4- La Place de l'enfant

L'Enfant est placé au centre du dispositif qu'est l'accueil périscolaire. Il s'agit de permettre à l'Enfant de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité. S'exprimer s'entend au sens de : *agir, ressentir, dire*.

L'Enfant doit donc pouvoir évoluer dans un espace lui permettant :

- **d'agir sur le monde qui l'entoure**

L'animateur veillera à véhiculer les valeurs du groupe tout en faisant réfléchir l'enfant à la notion d'engagement pour soi et pour les autres.

- **de s'exprimer, donner son avis**

L'animateur installe un climat de confiance avec les enfants qui leur permettent de s'exprimer durant les temps périscolaires sur des temps formels ou informels.

- **de prendre des initiatives**

L'animateur veillera à ce que l'enfant puisse être acteur de son activité.

- **de faire des choses seul avec une certaine responsabilité**

L'animateur veillera à ce que les enfants, assure le débarrassage de leur assiette à midi et le nettoyage des tables après le goûter. L'animateur veillera également à ce que l'enfant commence ses devoirs en s'organisant au mieux avant l'arrivée de ses parents. Les enfants peuvent circuler d'un espace à l'autre seul en respectant les consignes de sécurité et en ayant eu l'autorisation de l'animateur.

5- Le rôle de l'animateur

Est considéré comme Animateur, toute personne intervenant durant au moins un temps d'accueil périscolaire.

L'animateur a des interactions avec différents acteurs, et en tout premier lieu avec l'Enfant. Il est garant de sa sécurité physique, morale et affective. Il se doit donc d'être pour lui, un repère stable.

L'animateur est le garant du cadre (règles) dans lequel l'Enfant évolue.

Pour cela il doit permettre et favoriser l'expression de l'Enfant, mais aussi aller au-devant de lui.

Il doit être juste et équitable.

L'animateur accompagne l'Enfant dans la construction de sa personnalité. Pour cela, il doit essayer de donner à l'Enfant les moyens de faire par lui-même, de faire des découvertes.

On identifie quatre postures chez un animateur :

- **Laisser jouer** (observation)
- **Donner à jouer** (installation d'un environnement particulier)
- **Faire jouer** (diriger)
- **Jouer avec**

L'animateur n'est pas isolé dans ses fonctions auprès des enfants. Il fait partie d'une équipe périscolaire. Au quotidien dans les différents lieux d'accueils périscolaires, les animateurs sont répartis en fonction des effectifs.

L'animateur est à même de prendre des initiatives, d'exprimer son désaccord ou ses questionnements. Il prend soin de les exprimer au bon endroit et à un moment

approprié, en tenant compte de la présence ou non d'autres personnes (enfants, familles, enseignants, ...).

L'animateur recherche en cas de besoin une solution individuelle ou collective au problème rencontré afin de pouvoir adopter une réponse applicable par l'ensemble des membres de l'équipe (consensus). Des temps de rencontres sont mis en place toute les semaines entre les animateurs et la direction (bilans, rencontres animateurs, réunions d'équipe, ...) afin d'échanger sur le fonctionnement, les activités mises en place et les comportements de l'enfant.

Tout au long de l'année, les parents d'élèves ainsi que l'équipe enseignante sont associés via des rencontres autour de la réflexion sur les temps périscolaires.

Pendant le temps du repas

Le temps de repas durant la journée scolaire de l'enfant est une pause entre deux temps de travail. Pour cela, il doit être un moment de détente, de partage, de plaisir et de retrouvailles avec les « copains ».

Les temps de repas, midi ou goûter, doivent favoriser la découverte et/ou l'apprentissage d'une certaine autonomie pour l'enfant et permettre les échanges entre enfants mais aussi enfant-animateur.

Le repas de midi

Après s'être lavé les mains l'enfant rentre calmement dans la salle de restauration et s'installe à un des pôles prévus pour son service. Lorsque tout le monde est installé dans un calme relatif, le repas peut débuter.

Durant tout le temps présent dans le restaurant scolaire, chaque animateur a un pôle de deux ou trois tables sous sa responsabilité (14 - 18 enfants). Il est avant tout animateur de ce temps de restauration, c'est-à-dire **qu'il participe au repas au même titre que l'enfant.** Il suscite l'échange et la découverte à travers les discussions (avis, expériences, actualités, questionnements...), l'entraide (adulte-enfant, enfant-adulte, enfant-enfant), le service des plats dans l'assiette, la découverte de nouveaux aliments ou de nouvelles recettes.

Son rôle est également de favoriser les discussions à un niveau sonore acceptable pour l'ensemble de son pôle : « je ne parle pas en même temps que mon copain, je ne lui coupe pas la parole, je l'écoute »...

Il veille au bon déroulement du repas : propreté de la table, respect de chacun pour le service, absence de conflit majeur... Il aide l'enfant à apprécier ce qu'il peut et ne peut pas faire en rapport à ses capacités (âge, physique, quantité, risque...).

Pendant l'activité

C'est pour l'enfant un moment de détente et de plaisir qui peut permettre de dialoguer avec les autres enfants et l'adulte. L'activité peut être spontanée ou programmée, à l'initiative des enfants ou des animateurs.

L'activité doit être en adéquation selon le temps d'accueil où elle se déroule. En effet, l'enfant a des besoins différents selon les moments de la journée ainsi les activités sont adaptées.

Le temps d'accueil du matin doit favoriser un réveil progressif de l'enfant afin de lui permettre de commencer la classe dans les meilleures dispositions. C'est pourquoi sera privilégiée la mise en place d'espace en libre accès proposant des activités calmes telles que jeux de construction, livres, jeux de société, dessins, activités manuelles, création de jeux de société ...

Le temps de pause méridienne est une période charnière entre la classe du matin et de l'après-midi. Ce temps doit ainsi permettre à l'enfant de récupérer de sa matinée de classe et de « faire le plein d'énergie » pour son après-midi de classe.

Les activités proposées doivent prendre en considération des besoins de détente, de calme mais également des besoins de dépense physique. (Activités sportives, danse, impro théâtre..., création d'histoires et de contes).

De la même manière, le temps d'accueil du soir se situant après une journée d'école, les activités proposées doivent s'adapter à la fois au besoin de « défoulement » de l'enfant et à la fatigue accumulée durant sa journée. Il faut aussi tenir compte du fait que les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment. (Mise en place de différents espaces : devoirs, jeux « libres » sur ce temps)

L'équipe d'animation doit donc proposer au cours des temps d'accueils périscolaires :

- une ou plusieurs activités différentes selon les différents moments de la journée afin de s'adapter au contexte,
- une ou plusieurs activités variées au cours d'un même temps afin de répondre aux différents besoins des enfants, tout en laissant suffisamment de place à l'enfant pour qu'il puisse également être à l'origine d'une activité.

Enfin, l'équipe d'animation doit faire preuve de vigilance quant au nombre d'activités proposées afin de ne pas déstabiliser l'enfant par un choix trop vaste ni créer une forme de concurrence entre activités, voire entre animateurs.

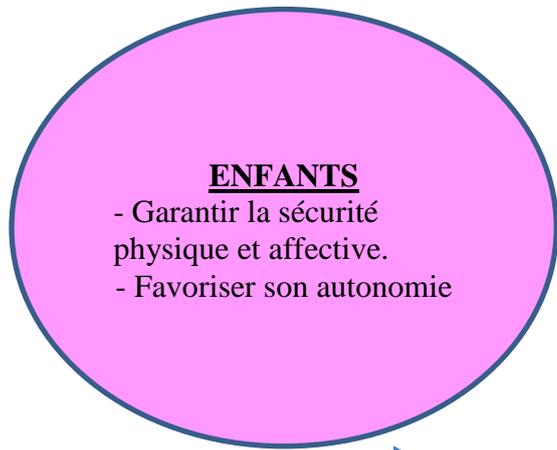
L'Animateur doit prévoir le nombre de séances selon le projet, le contenu des séances, le nombre d'enfants, le matériel dont il a besoin. Il doit réfléchir à ce qu'il souhaite apporter à l'enfant à travers son projet. Ce projet peut être mené par un seul animateur ou par plusieurs animateurs. Il doit être en accord avec les intentions pédagogiques énoncées précédemment.

Les autres activités sportives, dites « libres » sont également encadrées pour assurer leur sécurité mais aussi favoriser le « jouer avec » et « donner à jouer ».

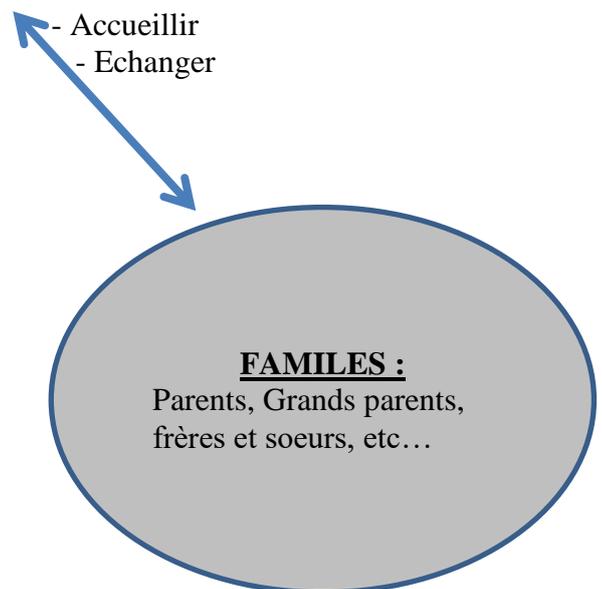
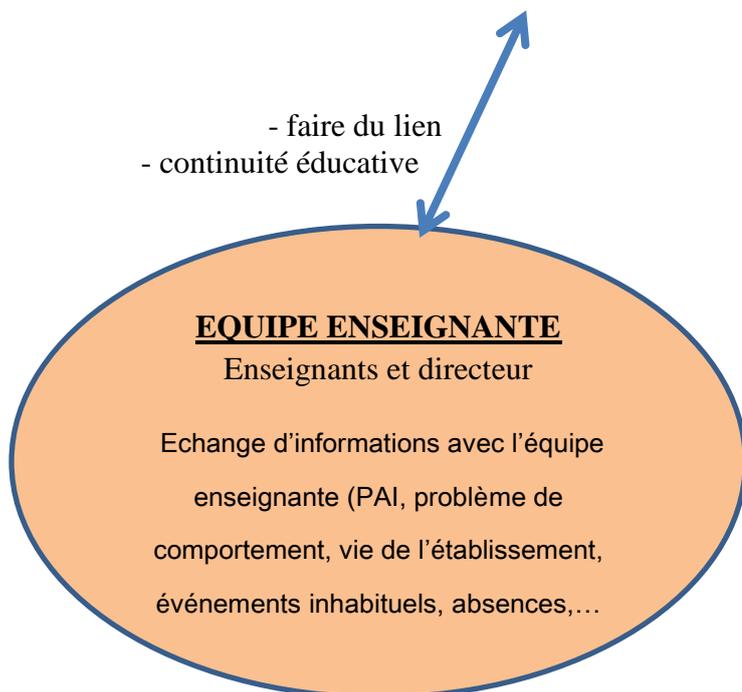
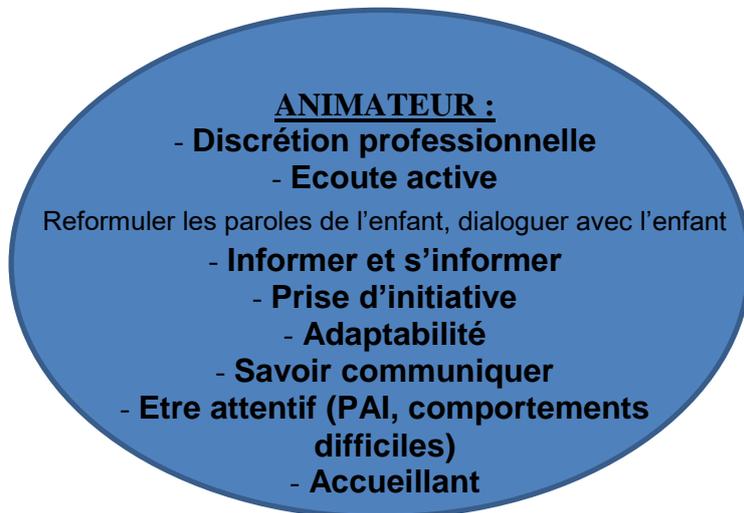
Sur le temps du matin et du soir, les enfants peuvent aller d'un atelier à l'autre selon leurs humeurs ou état de fatigue.

L'animateur prend le temps de privilégier l'échange oral avec l'enfant sur sa journée, ses préoccupations, ses questionnements.

L'ECOUTE est une activité à part entière quel que soit le temps d'accueil.



- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité.
- Faire avec pour arriver à laisser faire.
- Prendre l'enfant en tant qu'individu tout en permettant au groupe de fonctionner



- faire du lien
- continuité éducative

- Accueillir
- Echanger